

Objet : Rapport d'activité et de développement durable de l'année 2017

Délibération du Conseil d'administration du 27 juin 2018

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20180627-DCA2018028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2018

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur le rapport d'activité et de développement durable de l'année 2017 de l'EIVP.

